

SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 15 avril, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'avril.

Membres en exercice : 16		Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN
Présents : 16	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	
Absents : 0		
Procurations : 0		
Ayant pris part au vote : 16	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

Délibération n°2025 – 018 :

Objet : Validation du programme et lancement des consultations pour la chaufferie-bois de la Maison des Associations

Le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité a été réalisée pour la création d'une chaufferie sur le site de la maison des associations et d'un réseau de chaleur afin d'alimenter en chauffage le dit bâtiment, le périscolaire et l'école maternelle, nécessitant divers travaux d'améliorations thermiques du bâtiment des associations (isolation thermique extérieure, remplacement des dernières menuiseries bois existantes, mise en place d'une gestion technique centralisée pour réduire la consommation des différentes salles). Le Maire informe donc l'Assemblée le programme du projet et le dossier de consultation pour le marché consécutif à ce programme.

Le Maire rappelle que ces travaux s'incluent dans un projet plus large ayant amené notamment à la création d'une chaufferie dans le jardin de la cure, en fonction depuis cet hiver, permettant de remplacer les chaudières fioul vétustes existantes, de diminuer les charges de fonctionnement de ces bâtiments tout en réduisant leur impact environnemental.

Le Maire présente le plan de financement provisoire ci-joint mis à jour avec l'ensemble des données du programme en précisant que celui-ci est amené à évoluer de manière significative suivant l'évolution des critères des financeurs ainsi que l'évolution potentielle du coût du projet. Le coût prévisionnel de l'opération est de 894 560 € HT et le plan de financement prévisionnel, à ce jour, se résume ainsi :

Dépenses prévisionnelles en € HT	
Type de dépense	Montant HT
TRAVAUX :	
Chaufferie-bois avec réseau de chaleur	535 000.00 €
Amélioration thermique bâtiment asso.	210 000.00 €
ETUDES :	
Maitr. œuvre, études sol, amiante...	106 760.00 €
DIVERS :	
Imprévus (8%)	42 800.00 €
TOTAL DEPENSES HT =	894 560.00 €

Recettes prévisionnelles en € HT			
Financier	Dispositif	Montant	Taux
Europe	FEDER	186 019.00 €	21%
Région	BFC	186 019.00 €	21%
Etat	DETR	63 352.00 €	7%
Département	C@p25	60 000.00 €	7%
ADEME	Contrat CRT	<i>non connu</i>	
SYDED		19 764.00 €	2%
Subventions publiques		515 154.00 €	58%
Certificats d'économie d'énergie (CEE)		17 000.00 €	2 %
Mairie : Fonds propres		362 406.00 €	40%
TOTAL FINANCEMENTS HT =		894 560.00 €	

Il est à noter que l'Europe et la Région Bourgogne Franche-Comté se prononcent sur un taux de financement au niveau de la chaufferie tout financeurs confondus – de ce fait ce plan de financement prévisionnel est amené à évoluer lors des études.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée dans le cadre de cette opération décide :

- d'accepter ce programme de travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle,

- d'autoriser le maire à initier les consultations pour le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre ainsi que les partenaires sous contrats dans le cadre de cette opération (contrôleur technique, coordinateur sécurité et protection de la santé, diagnostiqueur amiante et plomb, étude de sol, etc.),
- d'autoriser le maire à solliciter la participation financière des financeurs suivants dans le cadre de ce projet, tel qu'il est indiqué au plan de financement ci-joint :
 - o Etat (DETR/DSIL/Fonds Vert)
 - o Département
 - o Région BFC
 - o SYDED
 - o Europe – Fonds Européens
 - o Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial CCRT(ADEME), le cas échéant
- d'autoriser le maire à contracter avec un obligé le rachat des certificats d'économies (CEE) d'énergies liés à l'opération.

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

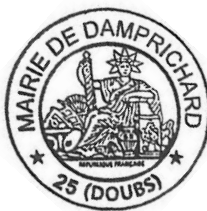
Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 025-212501936-20250424-2025_018-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication